



CONDITIONS GENERALES (Activités CIF)

Le Conseiller a transmis au Client lors de l'entrée en relation un document présentant les mentions légales le concernant (siège social, capital,...), ses différentes activités, ses statuts réglementés et autres autorisations et numéros d'enregistrement afférents (conseiller en investissements financiers immatriculé à l'ORIAS, membre de la CNCIF).

1 - Objet

Les Conditions Particulières qui précèdent, la présente Annexe et tout document qui viendrait à lui être ultérieurement ajouté constituent ensemble la « **Lettre de Mission** » et ont pour objet de définir les droits et obligations de chaque Partie et le contenu et les modalités d'exécution de la mission de prestation de conseil que le Client souhaite confier au Conseiller.

2 - Engagements du conseiller

2.1 Exécution de la prestation

Le Conseiller s'engage à mener à bien les tâches précisées dans la Lettre de Mission, dans l'intérêt exclusif du Client, en toute indépendance et conformément aux normes d'exercice professionnel de la CNCIF et aux obligations législatives et réglementaires auxquelles il est soumis.

Le Conseiller sera lié au Client par une obligation de moyens et ne pourra être tenu pour responsable de délais observés dans la réalisation de l'Opération ou de la non-réalisation de celle-ci.

2.2 Ressources humaines

Le conseiller en investissements financiers s'assure que les personnes physiques qu'il emploie pour exercer des activités de conseil en investissements financiers répondent aux conditions de compétence professionnelle et aux conditions d'honorabilité prévues par la réglementation.

3 - Rapport de fin de mission

Le conseil au client est formalisé dans un rapport écrit justifiant les différentes propositions, leurs avantages et les risques qu'elles comportent. Ces propositions se fondent sur :

- 1° L'appréciation de la situation financière du client et de son expérience en matière financière ;
- 2° Les objectifs du client en matière d'investissements.

Le rapport écrit de mission peut être substitué par un reporting régulier au client des démarches en cours en référence aux conditions citées ci-dessus

4 - Confidentialité

Sauf pour les besoins de l'accomplissement de sa Mission, le Conseiller traitera de manière strictement confidentielle et ne communiquera pas à un tiers sans l'autorisation du Client les informations, documents et analyses non publics recueillis dans le cadre de la Mission.

Par exception, le Conseiller pourra être amené à communiquer à un tiers des informations non publiques relatives à la Mission, consécutivement à une obligation légale, réglementaire, judiciaire, administrative ou pour le besoin du contrôle interne de la CNCIF intervenant dans le cadre des missions de contrôle qui lui sont confiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, les conseils (en ce compris la structuration de l'Opération conçue par le Conseiller, les opinions, présentations ou rapports) qui seront fournis par le Conseiller dans le cadre de la Mission procèdent de l'analyse de la situation spécifique du Client et lui sont exclusivement destinés.

En conséquence de quoi, lesdits conseils pourront seulement être utilisés par le Client et ne pourront en aucun cas être divulgués à des tiers ou utilisés par des tiers sans accord préalable du Conseiller.

5 - Informations et documents communiqués par le Client - engagements du Client

Le Client s'engage pendant toute la durée de la Mission à communiquer au Conseiller dans la plus grande transparence toute information et document pertinent pour la réalisation de celle-ci et à porter à la connaissance du Conseiller tout événement ou information, dont il aurait connaissance et qui aurait ou pourrait avoir pour conséquence de modifier les conditions de réalisation de l'Opération.

SARL PARTULA CONSULTANTS

Capital 50 000 €uros
« Le Rémy 1 » - 13 rue d'Athènes
26000 VALENCE
Siret 538 681 735 00022 - APE 7022 Z
538 681 735 Rcs Romans
TVA : FR 94 538681735
Tél : 04 81 16 05 18
@ : fuscacq@partula-consultants.fr

Conseil en investissement
financiers
Membres de la CNCIF
agrée par l'AMF
Immatriculé ORIAS n° 17006924
www.orias.fr

RCP : MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Transaction sur immeubles et fonds de commerce
(sans maniement de fonds de tiers)
N° CPI 2601 2017 000 019 658 - CCI DROME
Garantie financière 120 000 € auprès de GALIAN
89, rue La Boétie - 75008 Paris





Le Client autorise le Conseiller à utiliser les informations et documents qui lui seront ainsi communiqués ainsi que tout document et information diffusé dans le public par le Client dans le cadre de l'Opération, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Client veillera également à ce que les informations et documents transmis ne comporte pas d'omission susceptible de rendre inexacte ou trompeuse de façon significative une information transmise au Conseiller. En conséquence de quoi, le Conseiller tiendra pour acquis l'exactitude, la précision et l'exhaustivité des informations et documents qui lui seront communiqués par le Client ou ses conseils ou bien obtenus par le biais de sources d'informations publiques et ne sera pas tenu de les vérifier.

Dans l'hypothèse où ces informations et documents seraient erronés en tout ou partie, le Conseiller ne pourra en être tenu responsable au titre notamment de l'utilisation qu'il en aurait fait.

Le Client a conscience que le Conseiller ne pourra réaliser sa mission de conseil en l'absence de ces informations et documents, ou en présence d'informations erronées.

Le Client s'engage à communiquer sans délai au Conseiller toute modification des informations fournies pouvant affecter la mission de conseil.

6 - Obligations à la charge des Parties

La Mission sera exécutée dans le cadre d'une coopération étroite et active entre le Client et le Conseiller.

A ce titre, chaque Partie s'engage à maintenir une collaboration régulière en assurant un climat de loyauté et d'efficacité.

Les obligations contractuelles de chacune des Parties seront exécutées en toute bonne foi dans le cadre des conditions conjointement convenues aux termes de la Lettre de Mission.

7 - Lutte contre le blanchiment de capitaux

Conformément aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Conseiller est tenu de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations prévus par le Code monétaire et financier et de mettre en place un dispositif de surveillance et de contrôle adéquat.

8 - Gestion des conflits d'intérêt

Conformément à ses obligations réglementaires, le Conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts du Client.

9 - Publicité

En cas de réalisation de l'Opération et sous réserve que seules des informations publiques soient communiquées, le Client autorise le Conseiller à faire état auprès de tiers de son rôle de conseil du Client dans le cadre de l'Opération et à faire figurer la marque et le logo du Client sur tous supports de diffusion établis par le Conseiller à des fins de nature purement informationnelle des opérations réalisées par le Conseiller (tels qu'un site internet géré par le Conseiller).

10 - Protection des données à caractère personnel du Client

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Conseiller s'engage à respecter les règles légales de protection, d'accès et de modification à ce type de données.

11 - Réclamations Clientèle

En application des dispositions de l'article 325-12-1 du règlement général de l'AMF, les informations sur la procédure de traitement des réclamations sont mises gratuitement à la disposition du Client, sur simple demande.

SARL PARTULA CONSULTANTS

Capital 50 000 €uros
« Le Rémy 1 » - 13 rue d'Athènes
26000 VALENCE
Siret 538 681 735 00022 - APE 7022 Z
538 681 735 Rcs Romans
TVA : FR 94 538681735
Tél : 04 81 16 05 18
@ : fuscacq@partula-consultants.fr

Conseil en investissement
financiers
Membres de la CNCIF
agrée par l'AMF
Immatriculé ORIAS n° 17006924
www.orias.fr

RCP : MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Transaction sur immeubles et fonds de commerce
(sans maniement de fonds de tiers)
N° CPI 2601 2017 000 019 658 - CCI DROME
Garantie financière 120 000 € auprès de GALIAN
89, rue La Boétie - 75008 Paris





Partula Consultants

FUSION | CESSION | ACQUISITION

12 - Frais et Débours

Les frais et débours que le Conseiller serait amené à engager pour l'exécution de la Mission après accord préalable du Client lui seront facturés en sus sur la facture relative au paiement de la Rémunération.

13 - Cession du contrat

Le Contrat est conclu en stricte considération de la personne du Conseiller, qui constitue un élément essentiel de la volonté du Client de contracter.

Le Conseiller s'engage à ne pas céder à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ses droits ou obligations issus de la présente Lettre de Mission, sans l'accord préalable et écrit du Client.

14 - Modification et renonciation

Toute modification, tout amendement ou renonciation par l'une et/ou l'autre des Parties à des droits issus de la présente Convention ou à l'un ou l'autre de ses termes et/ou conditions ne sera valable que s'il fait l'objet d'un avenant dûment signé par les deux Parties.

15 - Droit applicable et tribunaux compétents

Les dispositions de la présente Lettre de Mission sont régies par le droit français.

Sur accord des Parties, tout litige pouvant découler de sa validité, de son interprétation ou de son application pourra être soumis au préalable à médiation.

A défaut, le tribunal de commerce dans le ressort duquel se situe le siège social du Conseiller sera seul compétent pour statuer sur tout litige pouvant découler de la validité, de l'interprétation ou de l'application de la Lettre de Mission.

3/3

SARL PARTULA CONSULTANTS

Capital 50 000 €uros
« Le Rémy 1 » - 13 rue d'Athènes
26000 VALENCE
Siret 538 681 735 00022 – APE 7022 Z
538 681 735 Rcs Romans
TVA : FR 94 538681735
Tél : 04 81 16 05 18
@ : fuscacq@partula-consultants.fr

Conseil en investissement
financiers
Membres de la CNCIF
agrée par l'AMF
Immatriculé ORIAS n° 17006924
www.orias.fr

RCP : MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Transaction sur immeubles et fonds de commerce
(sans maniement de fonds de tiers)
N° CPI 2601 2017 000 019 658 - CCI DROME
Garantie financière 120 000 € auprès de GALIAN
89, rue La Boétie - 75008 Paris



Membre de la CNCIF